

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 28 septembre 2023

Absents et excusés : Claudy BILLOUEZ, Fabrice MORY, Carine BOCQUET et Marc SOENENS

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur CHEVALIER est absent en début de séance.

1. Informations

Le Président rappelle que les membres du Conseil Communal sont invités à une visite de la nouvelle carrière Obesco2 le samedi 07 octobre à 10 h 45 sur le site à Bruyelle et qu'il est urgent de s'inscrire.

2. Finances communales

a) Modifications budgétaires n° 2/2023 ordinaire et extraordinaire (voir annexes).

Modification budgétaire ordinaire :

Résultat exercice propre : 57.289,56 €

Résultat général : 546.619,32 €

Modification budgétaire extraordinaire :

Résultat exercice propre : - 902.322,59 €

Résultat général : 2.503.918,51 €

Une réunion de commission finances élargie a été organisée le lundi 25 septembre 2023 à 18 heures.

La MB2-2023 est en boni à l'exercice propre de 57.289,56€. Suite à de grosses diminutions de nos recettes, par exemple le plan Marshall (-195.736,43€) et le fonds des communes (-162.770,40€), nous avons dû faire appel au fonds de réserve ordinaire pour un montant de 150.000€ afin d'équilibrer notre modification budgétaire. Cette modification budgétaire reprend aux exercices antérieurs des ajustements de crédits. A l'exercice propre, nous avons principalement ajusté les crédits nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Aussi, nous avons constitué diverses provisions pour un montant total de 250.000€. Après cette modification budgétaire, le fonds de réserve ordinaire s'élève à 883.425,47€.

Monsieur VINCENT se réjouit de la bonne santé financière de la commune avec un boni impressionnant. On peut s'étonner que la Région Wallonne ait diminué le fonds des communes de près de 5 % et le Plan Marshall de près de 20 % par rapport aux chiffres annoncés initialement. On ne peut que déplorer cette situation qui aurait été catastrophique pour nombre de communes. Au niveau de l'ordinaire, Monsieur VINCENT s'étonne également du recalcul effectué par la Fédération Wallonie Bruxelles pour le financement du Foyer Socioculturel. Bien que tout le monde soit d'accord sur les actions menées par la nouvelle direction et la nouvelle approche envers les villages notamment avec les « papotes », il faut reconnaître qu'heureusement les finances communales permettent de recouvrir ces 40.000 € supplémentaires imposés. L'augmentation du budget relatif à l'alimentation en eau d'un de nos bâtiments pour un montant de 1.200 € est interpellant. On avait déjà eu un cas similaire lié à une fuite au Stade d'Antoing. Cela démontre l'importance de la prévention en ce domaine. Même si le montant n'est pas énorme, il s'agit quand même de 200 M² d'eau potable qui sont perdus. L'inscription de 2 fois 25.000 € pour l'achat de liège pour le terrain synthétique est une belle aide pour le club qui l'occupe. On prévoit

également 5.000 € à l'extraordinaire pour des poubelles pour les mégots. C'est très bien mais il est temps de passer à la sanction en ce domaine. Même si Antoing est globalement propre, on connaît les endroits critiques, notamment la Grand'Rue, et les auteurs des faits. Passons à l'action avec le fonctionnaire constatateur et verbalisons. Ces multi récidivistes n'utiliseront pas ces poubelles tant qu'on n'aura pas touché à leur portefeuille. C'est triste mais c'est la réalité. D'autres nuisances ont déjà été évoquées autour de cette table et on a l'impression que rien ne bouge. Par ailleurs, certains riverains utilisent les poubelles publiques pour y déposer leurs déchets ménagers, c'est interdit et il faut sanctionner ! Il faut peut-être aussi revoir la forme de nos poubelles publiques afin que leurs ouvertures ne permettent plus de déposer des petits sacs de poubelle ménagère. Antoing est une des communes qui taxe le moins le sac poubelle mais il faut sévir contre ceux qui ne respectent pas les règles.

Le Président signale que nos poubelles publiques, notamment dans le centre-ville, ne permettent pas d'y déposer de gros sacs mais en effet certains le font. Il nous arrive de trouver des pièces permettant de sanctionner mais ce n'est pas souvent le cas. Comme pour d'autres infractions, il faut « tomber dessus ». Pour le terrain synthétique, le marché prévoyait l'entretien annuel gratuitement pendant 12 ans. Naïvement, nous avons toujours pensé que l'entreprise rechargeait de la matière c'est-à-dire du liège mais ce n'était pas le cas. En fait, nous devions initialement utiliser des billes en caoutchouc. Vu le débat lié au caractère cancérigène de ces billes au moment d'entamer les travaux, nous avons opté pour le liège. Celui-ci étant nettement plus cher, l'entreprise ne prévoit pas le rechargement lors de l'entretien annuel à l'exception des points de corners, penalty et autre rond central. Certains joueurs se sont blessés récemment et on a constaté qu'il manquait 11 mm de liège sur toute la surface ce qui représente un apport total de 10 tonnes de matière.

Monsieur VIVIER signale que les finances sont saines mais s'étonne de la provision de 100.000 € faite pour la crèche. Pour le Scaldis, le budget prévoit 7.200 € de dépenses électriques en plus, cela semble beaucoup pour une salle très peu utilisée. Pour l'enseignement, un engagement temps plein est prévu sur fonds propres. C'est très bien mais le Groupe GO se pose des questions quand on voit le taux d'absentéisme et le nombre de remplacements effectués dans ce secteur. Au niveau des plaines de vacances, le Groupe GO s'étonne également de l'augmentation des crédits alors que le nombre de jours de congés n'a pas augmenté. L'intervention financière pour les terrains de football d'Antoing et de Bruyelle est conséquente et il faut espérer que le label 2 Fifa sera maintenu au niveau des clubs. Le problème des fuites d'eau, notamment au cimetière de Bruyelle, est malheureusement récurrent et on n'a pas l'air de s'en inquiéter. Monsieur VIVIER regrette également les 400.000 € non perçus au niveau du fonds des communes et du Plan Marshall. Au niveau de l'extraordinaire, on prévoit un montant conséquent de 29.000 € pour les caméras mais cela ne permettra que de visualiser les images sur Antoing et pas depuis le commissariat de Tournai. En ce qui concerne la maison rurale de Calonne, c'est un gouffre financier. On prévoit 50.000 € pour la réfection des murs extérieurs mais on voit aussi dans les PV de Collège qu'on n'est pas sûrs de garder l'étang. Un étang mis en place il y a quelques années et pour lequel on achète des koïs pour 2.500 €. Que deviendront ceux-ci ? Pour le terrain synthétique, le club avait signalé plusieurs fois qu'il y avait un problème avec le liège. Normalement, on aurait dû avoir la garantie d'en remettre durant au moins deux ou trois ans mais cela n'a pas été fait. Quant aux mégots-votes, c'est une dépense promise depuis quelques années. Cependant, le choix des endroits pose question. Il en faudra déjà au moins 2 dans la Grand'Rue. Il faut aussi regarder du côté des clubs sportifs. Quand on voit le stade d'Antoing, on ne peut qu'être honteux. La commune octroie d'importants subsides aux clubs sportifs mais on ne les contraint pas à agir contre cela. Il est temps de faire une charte avec les clubs et leur imposer des règles à respecter pour obtenir leurs subsides. La

Le projet n'apparaît pas dans cette modification budgétaire alors dans le PV du Collège du 11 août, on parle d'un problème de paiement. Pendant près d'un mois, les riverains n'ont pas vu le moindre ouvrier devant chez eux. Le skatepark n'apparaît pas non plus alors qu'une réunion de riverains a permis de voir qu'il fallait améliorer le projet au niveau acoustique. Pourquoi ne pas avoir prévu des crédits pour isoler ce bâtiment ?

Le Président rappelle que le Scaldis accueille une pièce de théâtre ainsi que des concours d'oiseaux. Quant aux problèmes des déchets et de mégots en particulier dans les clubs sportifs, les parents devraient en effet avoir une geste pour leurs enfants et ne pas fumer. Malheureusement, ce n'est pas le cas. On espère cependant que ces mégots-votes seront bien utilisés. Madame DELEPINE abonde dans le même sens. Madame DEBILDE ajoute que les fumeurs pourraient avoir sur eux un petit sachet dans lequel ils pourraient mettre leurs mégots. Monsieur VIVIER précise que la commune octroie d'importants subsides aux clubs sportifs. En contrepartie, et via une charte, on pourrait leur imposer de respecter toute une série de règles. Il y a des exemples de mégots-votes à Frasnes ou à l'Adeps, il faudrait aller voir afin d'effectuer le bon choix. Au niveau de l'enseignement, Monsieur DUDANT signale qu'il devient agaçant de laisser sous-entendre qu'il y a un problème d'absentéisme et de compétence au sein de l'enseignement communal. En tant qu'échevin de l'enseignement, il assure que les équipes éducatives de l'enseignement communal sont très compétentes. Elles encadrent parfaitement les enfants et il n'y a aucun problème d'absentéisme. La preuve en est que nous aurons prochainement l'occasion de nommer de jeunes enseignants. Monsieur DUDANT ajoute avoir entière confiance aux deux directions scolaires et toujours entendre des sous-entendus sur des soucis dans l'enseignement communal n'est pas tolérable. Encore plus lorsqu'on met le communal en porte-à-faux avec d'autres types d'enseignement sur notre territoire. Le Groupe GO est responsable de ses propos mais il ne les partage pas du tout. Monsieur VIVIER précise qu'il n'a pas critiqué l'enseignement communal. Néanmoins heureusement qu'à Antoing on est capable de prévoir 8.000 € pour engager quelqu'un en plus pendant quelques mois. Madame DELEPINE signale qu'il n'y a pas eu d'engagement supplémentaire dans les plaines de vacances. Cependant, l'encadrement est payé en fonction des brevets et le coût des cars pour les excursions a plus que doublé alors que maintenant des prix pour les enfants les moins chers dans la région. Monsieur VIVIER signale qu'on lui avait répondu qu'il y avait deux semaines de plaines en plus ce qui n'est pas le cas. Quant à la crèche le Président et Madame DELEPINE rappellent qu'elle ne sera jamais équilibrée au niveau du budget. Monsieur VERSCHEURE estime que la provision de 100.000 soit environ 2.500 € par enfant semble énorme.

Monsieur CHEVALIER entre en séance et demande à connaître le coût d'un enfant par an au sein de la crèche. Monsieur VINCENT rappelle que les conseillers avaient reçu le bilan budgétaire de la crèche il y a quelques années. Il suffit de mettre ces chiffres en rapport avec le nombre d'enfants qui fréquentent l'établissement. Monsieur Julien BAUWENS précise que chaque enfant n'est pas là toute l'année et pas nécessairement à temps plein, ce qui va compliquer sérieusement le calcul. Quant au foyer socioculturel, l'augmentation de l'intervention communale est liée au contrat-programme. Lorsque la Fédération Wallonie-Bruxelles augmente son intervention, la commune est contrainte d'en faire de même mais la Ville a toujours soutenu le foyer. Néanmoins, il est utile de préciser que chaque euro dépensé au Foyer l'est à bon escient à l'égard de la population. Si on fait le ratio par rapport à la taille de notre commune, notre Foyer Socioculturel est très important comparé à d'autres communes et on ne peut que s'en réjouir. Et cela a toujours été un choix politique tant de la précédente législature que de celle-ci, de soutenir la culture au sein de notre commune.

Monsieur VINCENT souhaite que la Police soit sollicitée pour effectuer des rondes en rapport aux problèmes qui ont été exposés, à l'instar de celles effectuées autour du Grand

Large, et afin de réprimer les fautifs. En parlant du Grand Large, le Président signale que le SPW peut également faire des procès. Monsieur Julien BAUWENS précise que ces demandes sont faites régulièrement au Conseil de Police et qu'il serait utile d'interpeller le chef de corps lorsqu'il viendra présenter ses statistiques annuelles devant cette assemblée. Il présente des comptes-rendus sur les actions menées lors des Conseils de Police et il pourrait certainement donner ces informations au Conseil Communal. Le Président ajoute qu'il demande régulièrement un radar répressif lorsque des riverains se plaignent d'excès de vitesse dans leur rue mais il faut satisfaire les 4 communes de la zone et ce n'est pas toujours facile d'obtenir satisfaction. Monsieur CHEVALIER signale avoir contacté récemment les services de police pour signaler la présence d'une personne ivre morte sur la voie publique en face du magasin de nuit. On lui a répondu d'appeler l'ambulance alors que cette personne n'allait pas mourir. Monsieur CHEVALIER pensait que l'ivresse sur la voie publique était quelque chose de répressible mais cela ne semble plus le cas. Le lendemain, c'était une bande de jeunes avec des packs de bière qui étaient devant ce magasin et qui obligeaient les gens à quitter le trottoir et marcher sur la rue. Boire sur la voie publique n'est pas non plus autorisé et est répressible. Le Président précise que, sur rapport des pompiers, une personne ivre sur la voie publique peut recevoir une amende administrative. Par ailleurs, il a déjà fait fermer le magasin de nuit et cela pourrait se reproduire sur base de rapports des services de police. Monsieur VINCENT insiste pour qu'il y ait plus de répression. Monsieur VERSCHEURE signale qu'on a l'impression qu'il n'y a plus de services de police après 17 heures. Monsieur VINCENT précise que les 3 patrouilles qui sillonnent les entités durant la nuit ont une mission de surveillance globale. Ils ne vont donc pas verbaliser à tout va chaque comportement sanctionnable sauf s'ils ont une mission bien précise comme la surveillance du et aux abords du night-shop.

Madame MORY précise que le problème de paiement évoqué au sujet de la rue du Porjet est lié à l'évacuation des terres. Le Président ajoute que les travaux ont été retardés suite au changement d'attitude de la SWDE qui a finalement décidé de remplacer la vieille canalisation en amiante. L'entreprise a réclamé des indemnités pour non-respect des délais mais la Ville n'est pas fautive. Monsieur VIVIER signale que le PV du Collège fait référence aux frais liés à la gestion des terres via Walterre mais se demande ce qu'il en est de l'indemnité réclamée par l'entreprise.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

Agents traitants : Céline LIEGEOIS et Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

- b) Financement de travaux d'égouttage Grand rue à Antoing – souscription au capital F de l'Intercommunale IPALLE à concurrence de 52.872,64 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Grades légaux

Recrutement d'un Directeur financier local conjoint Ville et CPAS – lancement de la procédure (voir annexe).

A la question de Monsieur VIVIER, le Président et le Directeur Général précise que les 115 % représentent le temps de travail du futur Directeur Financier qui prestera un $\frac{3}{4}$ temps à la Ville et un $\frac{2}{5}$ ^{ème} temps au CPAS.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Infrastructures sportives

Base de loisirs BMX/VTT/TRIAL de Péronnes – convention « Sui Generis » de location-gérance (voir annexe).

Monsieur VINCENT signale que le texte en soi est bien rédigé mais il est difficile de se prononcer lorsqu'on ne sait pas ce que l'on va y faire en terme d'horaires, de prix, d'ouverture de la buvette, ... On prévoit un loyer de 5 % du chiffre d'affaires sans montant minimum. Cela veut dire que s'il ne se passe rien, nous n'aurions aucune recette. Le Président signale que le plus important n'est pas la buvette. Ce mercredi, le Président d'un club de BMX d'Ostende est venu voir la piste et a manifesté son grand intérêt pour notre piste. D'autres clubs, y compris professionnels, se sont aussi manifestés. Il ne faut bien évidemment pas négliger les recettes via la buvette mais le principal sera l'utilisation de la piste BMX. Le Directeur Général ajoute que l'Asbl lui a fourni une ébauche des offres et prix qu'elle compte proposer. Ces chiffres pourront être présentés en séance secrète car elles émanent de l'Asbl et pas de la Ville. Par ailleurs, cette ébauche doit encore être validée par le Conseil d'Administration de l'Asbl. A la question de Monsieur CHEVALIER, le Président précise qu'il y aura bien, à terme, un parking pour mobilhomes à l'extrémité de la Presqu'île ainsi qu'un parking de délestage face à Notre-Dame Aux Neiges. D'ici leur disponibilité, il y a diverses possibilités pour se garer dans les environs. Monsieur VIVIER précise que la convention est très bien faite. A l'instar du synthétique avec le club de football ou de la marina avec le Royal Péronnes Yacht Club, c'est très bien de confier à la gestion à une Asbl. Si le complexe cycliste sera bientôt terminé, le terrain du futur parking n'a toujours pas été acquis par la Ville et le parking n'est donc pas là d'être fait. Il ajoute que la rue du Canal devient de plus en plus dangereuse pour les usagers lents qui sont en augmentation constante. A terme, c'est toute la zone autour du Grand Large qui va devenir dangereuse. En collaboration avec le SPW et les services de police, il est temps de sécuriser la zone. Celle-ci doit devenir pédestre. Le Président précise que le site ne va pas non plus accueillir une compétition de niveau international dans les mois à venir. Par ailleurs, la plupart des voiries de la zone appartiennent au SPW et pas à la commune. Monsieur VIVIER estime qu'il y a moyen de faire pas mal de choses à moindre frais. Monsieur Julien BAUWENS se dit également intéressé par les chiffres de recettes attendues car on connaît le coût de l'infrastructure. Par ailleurs, il estime qu'il serait opportun d'avoir une représentation communale au sein de cette petite Asbl comme on l'a pour le Foyer Culturel, la bibliothèque ou encore le RPYC. Les statuts de cette Asbl ne semblent pas encore avoir été mis en conformité avec la nouvelle législation et il serait également utile d'avoir ces nouveaux statuts. Sur base des statuts disponibles, il semble que cette Asbl soit constituée de 3 personnes, ce qui semble peu pour gérer une infrastructure de plusieurs millions d'euros. Cette représentation communale est d'autant plus opportune que cette Asbl va gérer les prix et l'entièreté du site. Cela nous permettra de veiller que, par son prix, cette infrastructure sera bien ouverte à tous. Monsieur VINCENT abonde dans le même sens. Monsieur VIVIER ajoute qu'il serait bien aussi de prévoir des accès privilégiés pour nos écoles. Le Président précise que l'accès privilégié et gratuit aujourd'hui est la natation. Par contre la pratique d'un autre sport, que ce soit du foot ou ici, en l'occurrence, la

pratique du BMX, cela a un coût. La commune fait l'effort de mettre à disposition des infrastructures. Après, aux parents à faire des choix avec leurs enfants. Madame DEBILDE signale que cela pourrait aussi faire l'objet de stages gérés par l'Adeps. Monsieur CHEVALIER estime qu'il donner l'envie d'avoir envie. Certains ignorent l'existence du terrain synthétique et cette piste idem.

A l'unanimité, moyennant l'ajout d'une représentation communale au sein de l'Asbl, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Marché public

Migration du logiciel de vidéosurveillance MILESTONE vers GENETEC - commande faite sur base de l'article 42, §1^{er}, 4^o, b) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics

Il est proposé au Conseil communal de migrer le logiciel de vidéosurveillance actuel vers le logiciel Genetec, qui sera le logiciel utilisé dans le nouveau commissariat.

Cela permettra de visionner les images diffusées par les caméras de la Ville d'Antoing depuis le nouveau commissariat de Tournai et ce, en dehors des heures d'ouvertures du commissariat d'Antoing.

Cela permettra également d'avoir des fournitures avec les mêmes caractéristiques techniques que celles dont dispose la zone de police du Tournaisis au niveau central.

A défaut, cela présenterait des difficultés techniques d'utilisation et d'exploitation suite à une incompatibilité des Video Management System. En effet, cela impliquerait donc pour les policiers :

- Une double gestion (serveurs, contrat de maintenance, ...)
- Une formation complète aux deux systèmes VMS ;
- Un dédoublement du mur de visionnage ;
- Des interlocuteurs différents ;
- Des technologies différentes ;
- ...

Étant donné les projets d'infrastructures au sein de la zone avec un rapatriement des images de vidéosurveillance au sein du commissariat central à la rue de la Lys, en dehors des heures d'ouverture du commissariat de proximité d'Antoing, il est recommandé que celui-ci bénéficie également de la technologie GENETEC pour disposer des images du territoire de la commune en son sein durant la journée ;

Sur base de ces motifs, il est proposé au Conseil communal d'approuver les conditions, le cahier spécial des charges et le mode de passation qui est la procédure négociée sans publication préalable prévue à l'article 42, §1^{er}, 4^o, b) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics : *[...] des fournitures complémentaires sont à effectuer par le fournisseur initial et sont destinées, soit au renouvellement partiel de fournitures ou d'installations, soit à l'extension de fournitures ou d'installations existantes, lorsque le changement de fournisseur obligerait le pouvoir adjudicateur à acquérir des fournitures ayant des caractéristiques techniques différentes entraînant une incompatibilité ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. [...]*

A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que l'uniformisation des logiciels de caméras est faite à la demande de la zone de police. En ce qui concerne la maintenance, le Président confirme que 3 caméras avaient posé problème mais actuellement seule une ne fonctionne pas. La firme met parfois un certain temps avant d'intervenir. Monsieur VINCENT estime qu'il serait plus efficace d'avoir une maintenance globale sur toute la zone ce qui permettrait également d'avoir de meilleurs prix. Le Président rappelle que c'est la commune qui a investi dans ces caméras. Certes, nous avons les moyens de le faire mais la police locale se réjouit des résultats obtenus. A la question de Monsieur VINCENT, le Président confirme que les caméras ne sont pas infra-rouge mais permettent néanmoins de bien visualiser avec des zooms performants. Cependant, lorsque des phares sont dirigés vers la caméra, les images ne sont plus utilisables. A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise que la visualisation des images au commissariat de Tournai se fait 24h/24.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Domaine public

Maubray - Abords du Clos du Lanchon – désaffectation du domaine public suite à une demande d'acquisition de la Société de Logements du Haut Escaut

Le Président précise que la Société de Logements du Haut Escaut souhaiterait acquérir les devantures des logements sociaux au Clos du Lanchon à Maubray. Le but est d'y développer un réseau de distribution de gaz en citerne pour alimenter le chauffage des logements sociaux de la zone. C'est dans ce cadre qu'une procédure de désaffectation des parcelles concernées sera lancée ainsi qu'une enquête publique.

Sur proposition du Collègue communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer son accord sur la désaffectation des parcelles de domaine public comme repris sur le plan de détails de Madame la géomètre Daelman ;
- Une servitude sera créée pour l'éclairage public Ores situé sur le lot 24 ;
- La servitude d'égouttage vers les habitations n°1 à 3 du Clos du Lanchon est maintenue.

Monsieur Julien BAUWENS ajoute que cette demande est en lien avec le plan de rénovation global de ces habitations. Il s'agit plus d'une tracasserie administrative pour gérer des servitudes avec IPALLE et ORES. Cela résout aussi des problèmes où la Ville était encore propriétaire des jardins en face des maisons.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Intercommunale

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2023 de l'intercommunale IMSTAM suivant :

Point 1 – Approbation de la mise à jour des statuts au Code des sociétés et associations.

- 1) Modifications de l'objet, des buts, de la finalité et des valeurs de l'intercommunale, et discussion sur le rapport du Conseil d'administration.
- 2) Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations.
- 3) Adaptation du capital de la société au Code des sociétés et des associations.
- 4) Adoption de nouveaux statuts en concordance avec le Code des sociétés et des associations.
- 5) Adresse du siège de la société.
- 6) Coordination des statuts.

Point 2 : Délégation de pouvoirs par l'assemblée générale en faveur de Mr Julien BAUWENS.

Agent traitant : Ségolène LAMMENS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Circulation

Bruyelle – maison des médecins – création d'un emplacement de stationnement réservé aux handicapés, rue du Petit Pavé, sur le 1^{er} emplacement de l'esplanade, à l'opposé du n° 33.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Ségolène LAMMENS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Subsides aux sociétés

A l'unanimité, le Conseil approuve la répartition des subsides aux clubs sportifs – année 2023 – suivante :

Budget 30.000 €	
Football d'Antoing	= 13.000 €
Royal ping-pong club d'Antoing (occup.jeunes)	= 3.000 €
Tennis Pays Blanc	= 2.000 €
Les Randonneurs du Haut Escaut	= 1.000 €
Club de body bulding Calonne	= 500 €
U.S.A.	
Complexe W. Mahieu	= 800 €
Club de karaté (occup.jeunes)	= 2.000 €
Aérogym (occup.jeunes)	= 650 €

Tir à l'arc St Sébastien	= 1.300 €
Sports d'eau	
P.Y.C.	= 550 €
Cyclotourisme (occup.jeunes)	= 600 €
Hockey – Péronnes	= 3.000 €

TOTAL = 28.400 €

A la question de Monsieur VINCENT, le Président précise que l'USA ne gère plus les frais de chauffage et d'électricité. Elle ne gère plus que l'achat des produits d'entretien et les chèques ALE de la femme de ménage. Monsieur VIVIER se réjouit de cette aide conséquente envers les clubs sportifs. Il rappelle que cet argent doit avant tout servir pour les jeunes et réitère sa demande de charte en faveur du fair-play, contre le racisme, contre la cigarette, etc... Monsieur DUDANT précise que le R.A.S. Pays Blanc a une charte interne signée par les parents et joueurs. Monsieur CHEVALIER ajoute qu'il reste un effort à faire au niveau des fumeurs devant la buvette.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Cultes

a) Fabrique d'Église de Bruyelle – compte 2022

Le Conseil communal est invité à approuver le compte 2022 présenté par la Fabrique d'Église de Bruyelle avec mali de -1.487,85 €. Cela s'explique par l'absence de loyers pour une habitation à la Chaussée de Tournai pour un montant de 3.950 €. Il y a eu un jugement de la Justice de Paix qui impose au locataire de payer les loyers dus.

A l'unanimité le Conseil approuve ce point.

b) Fabrique d'Église d'Antoing – Modification budgétaire n° 1/2023

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1/2023 présentée par la Fabrique d'Église d'Antoing. Augmentation de la part communale de 8.644,56 €. Cela s'explique par la non-perception de 11 loyers pour un immeuble situé à la rue Philippart pour un montant de 6.270 € où des travaux doivent être faits sur la toiture et la plateforme. Monsieur VERSCHEURE ajoute que, pour cette raison, le locataire ne veut plus payer ses loyers.

Par 10 voix contre et 5 abstentions (Groupes UCA et GO), le Conseil émet un avis négatif sur cette modification budgétaire.

c) Fabrique d'Église de Péronnes – Modification budgétaire n° 1/2023

A l'unanimité, le Conseil communal approuve la modification budgétaire n°1/2023 présentée par la Fabrique d'Église de Péronnes. Augmentation de la part communale de 6.961,76 €. Cela s'explique par l'augmentation des coûts énergétiques (c'est la seule église chauffée au gaz).

d) Fabrique d'Église d'Antoing – budget 2024

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le budget 2024 présenté par la Fabrique d'Église d'Antoing avec une part communale de 43.994,56 €. La hausse de celle-ci (comme pour les autres Fabriques) s'explique par la hausse des coûts énergétiques, l'indexation salariale et l'entretien de la toiture qui n'a pas été faite en 2023.

e) Fabrique d'Église de Fontenoy – budget 2024

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le budget 2024 présenté par la Fabrique d'Église de Fontenoy avec une part communale de 9.358,96 €.

f) Fabrique d'Église de Calonne – budget 2024

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le budget 2024 présenté par la Fabrique d'Église de Calonne avec une part communale de 14.265,53 €.

g) Fabrique d'Église de Maubray – budget 2024

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le budget 2024 présenté par la Fabrique d'Église de Maubray avec une part communale de 18.579,17 €. Des dépenses sont prévues pour le nettoyage des vitres de la chapelle d'hiver dont la hauteur est trop importante.

h) Fabrique d'Église de Péronnes – budget 2024

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le budget 2024 présenté par la Fabrique d'Église de Péronnes avec une part communale de 23.923,26 €.

Madame DELEPINE ajoute que le Ministre COLLIGNON envisage de réformer cette législation mais ce n'est pas le premier à essayer de s'y attaquer. A la question de Monsieur VIVIER, Madame DELEPINE signale n'avoir eu aucun retour des fabriciens qui devaient se concerter entre eux suite à la réunion qui s'est tenue au centre administratif. Monsieur VIVIER demande à lui transmettre le coût global de la masse salariale dans les Fabriques.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

11. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 31 août 2023. Monsieur CHEVALIER s'étonne que, pour le projet de pose de chalet en bois à Fontenoy qui est passé à ce dit conseil, la chape était déjà coulée. Même s'il s'agit d'une formalité, il n'est pas normal que ces travaux aient été entamés avant la décision du Conseil. Monsieur

DUDANT précise que l'objet de la décision du Conseil était la convention d'occupation et d'utilisation dudit chalet et non sa construction.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE expose sa question :

« Me permettez-vous, à l'issue des points à l'ordre du jour du prochain conseil communal, de relayer le constat qu'un de nos concitoyens m'a adressé à propos de la propreté dans son quartier ?

Je suis habitant d'Antoing depuis 44 ans et réside depuis 41 ans à proximité d'un quartier dont les noms de rues sont des noms de fleurs. Je constate depuis quelques mois un incivisme et une insalubrité qui m'interpellent.

Déjà à la rue Ratiau, certaines maisons sont mal entretenues au vu des façades et des petits parterres non dés herbés. Cette situation empire notamment rue des Hortensias où tout pousse allègrement sans entretien avec en surplus différents objets ou autres qui garnissent les devantures de certaines habitations qui sont louées par la Société de Logement de Haut Escaut. Certains locataires n'entretiennent pas les haies qui délimitent soit perpendiculairement soit latéralement leurs maisons malgré la clause dans leur contrat qui doit être respectée. Cette insalubrité extérieure visuelle génère une insécurité qui peut amener des méfaits et ou vols.

Cette situation n'est pas normale et le laisser-aller est préjudiciable.

Il est temps de s'en rendre compte et il faut donc prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que cela ne s'aggrave davantage car Antoing, et plus particulièrement les quartiers à proximité du bas d'Antoing, porte d'entrée de la ville, doit redevenir une ville propre.

Pouvez-vous agir dans ce but ? »

Monsieur Julien BAUWENS précise que, tant la Société de Logements que la Ville, sont confrontés régulièrement à ce genre de problème. La météo de ces derniers mois, avec du soleil entrecoupé de périodes de pluie, est propice au développement de la végétation. Chaque fois que les services de la Société sont contactés, il y a une intervention. Mais ici nous sommes devant une responsabilité qui incombe au locataire pour la gestion de son jardin, ses haies ou son parterre. Avec la Commune et l'agent de quartier, les services de la Société de Logements sensibilisent les locataires sur le bon respect du voisinage. Si, par la suite, des problèmes de voisinage liés à la taille de haies par exemple apparaissent, il y a un service de médiation émanant de la SAIS de la Ville de Tournai qui a été mis en place via la maison de quartier. Du point de vue du propriétaire, tous les outils possibles ont été mis en place. Evidemment, avec 660 maisons à gérer, il y a régulièrement des interpellations pour l'entretien des haies, des devantures ou pour des déchets qui traînent. A un moment donné, si le problème persiste, la loi s'applique à tous. C'est alors l'agent de quartier, la Justice de Paix donc la médiation de quartier qui va intervenir. Monsieur VERSCHEURE signale que cela a un coût et se demande si les locataires sont conscients qu'ils ont la chance d'avoir une maison correcte qui est mise à leur disposition pour un loyer très modéré. D'autres personnes entretiendraient mieux ces logements que ces personnes. Monsieur Julien BAUWENS précise que ce genre de débat a déjà eu lieu lors des assemblées générales de la Société de Logements à laquelle participe Monsieur VERSCHEURE. Les locataires sont d'origines multiples. Sur les 660 logements, 80 à 95 % sont d'excellents locataires qui ne posent aucun problème, qui entretiennent leur maison. Evidemment, ce sont toujours les cas les plus visibles, et dont on

parle sur les réseaux sociaux, qui sont montés en épingle. Il y a 410 maisons sociales sur Antoing et il n'y a pas 410 maisons sociales qui posent problème loin de là. Il faut éviter toute forme de généralisation et laisser entendre que les locataires de maisons sociales devraient, à la limite, se sentir redevables d'avoir obtenu ce genre de maison. Monsieur Julien BAUWENS n'adhère pas à cette vision. Le service public et les logements publics sont là. Il existe des conditions pour pouvoir les obtenir. S'ils y sont c'est qu'ils répondent à ces conditions. Mais ils ont aussi des droits et des devoirs, en ce compris l'entretien de leur bien. La Société de Logements essaye de maintenir de bonnes relations avec les propriétaires et les locataires dans la mesure de ce qu'il est possible de faire en tant que propriétaire. Le Président abonde dans le même sens et souligne le rôle de l'agent de quartier dans ce genre de problème.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS